

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 55
Membres absents : 23
Procurations : 08

Séance du 18 décembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 18 du
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 12/12/2024
Date de transmission : 23/12/2024
Date de mise en ligne : 24/12/2024

Présents :

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, Mme KUNTZ Valérie, Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. SAVARY Nicolas, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry), M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

14^{ème} QUESTION

Convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs (DELIBERATION n°2024-205)

Depuis le 1^{er} septembre 2023, Saint-Louis Agglomération finance les trajets de courte durée réalisés en covoiturage pour inciter à la pratique du covoiturage et ainsi pour limiter le trafic voiture et ses externalités négatives (congestion des routes, pertes de temps, accidentologie, pollution etc.). A la suite d'une première prolongation de la convention initiale avec l'opérateur BlaBlaCar Daily en septembre 2024, celle-ci prend fin au 31 décembre 2024.

Afin de poursuivre l'incitation financière aux trajets de covoiturage, il est proposé de reconduire pour une durée de 3 ans la convention entre l'opérateur de covoiturage BlaBlaCar Daily et Saint-Louis Agglomération.

Les modalités de versement de l'incitation restent inchangées, à savoir une rémunération des conducteurs à hauteur de 1,50€ pour un trajet entre 2 et 20 kilomètres, puis 0,10€ par kilomètre supplémentaire, dans la limite de 2,50€ par passager pour les trajets supérieurs à 30 kilomètres. Le passager versera pour sa part directement au conducteur un coût fixe de 0,50€.

Pour la prise en charge de cette incitation, il est proposé de prévoir une enveloppe budgétaire globale de 23 000 € TTC pour la durée de la convention, à savoir 3 ans. A ce montant est ajouté celui du reliquat de la précédente convention d'environ 14 000 € TTC.

Par ailleurs, dans le cadre des actions de promotion menées avec les autres EPCI partenaires du covoiturage, il est prévu de proposer chaque année à la rentrée de septembre et pendant 1 mois la gratuité des trajets en covoiturage pour les passagers. D'autres actions de promotion seront organisées parallèlement, notamment au sein des entreprises du territoire.

Les modalités de l'incitation financière sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	Trajets de 2 à 20 km	Trajets de 20 à 30 km	Au-delà de 30 km
Gain Conducteur (GC)	2€ par Passager transporté	2€ par Passager transporté + 0,10€/km au-delà de 20 km et par Passager transporté	3€ par Passager transporté
Incitation de la Collectivité (IC)	1,5€ par Passager transporté	1,5€ par Passager transporté + 0,10€/km au-delà de 20 km et par Passager transporté	2,50€ par Passager transporté
Reste à charge pour le Passager [= GC - IC]	0,50€	0,50€	0,50€
Incitation de la Collectivité (IC2) Sur les périodes visées : 01/09/2025 - 30/09/2025 01/09/2026 - 30/09/2026 01/09/2027 - 30/09/2027	2€ par Passager transporté	2€ par Passager transporté + 0,10€/km au-delà de 20 km et par Passager transporté	3€ par Passager transporté
Reste à charge pour le Passager [= GC - IC2] Sur les périodes visées : 01/09/2025 - 30/09/2025 01/09/2026 - 30/09/2026 01/09/2027 - 30/09/2027	0€	0€	0€

Il est ainsi proposé au Conseil de communauté :

- d'approuver l'attribution d'une incitation financière de 1,50€ à 2,50 € versée aux conducteurs bénéficiaires dans la limite d'une enveloppe globale de 23 000€ (+ reliquat) pour les années 2025-2026-2027, versée par l'intermédiaire de l'opérateur de covoiturage BlaBlaCar Daily ;
- d'approuver les périodes annuelles de gratuité ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter tous les subventionnements possibles sur cette opération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec l'opérateur BlaBlaCar Daily telle que ci-annexée, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 20 décembre 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

